**Hugo Pratt - Convention de prêt**

A renvoyer 2 mois avant la date d’enlèvement à

[Pascale.marchal@provincedeliege.be](mailto:Pascale.marchal@provincedeliege.be)

La Bibliothèque centrale – Province de Liège met gratuitement à disposition de l’emprunteur l’exposition intitulée : « Hugo Pratt » pour une période allant du ………………………..au ………………………… (montage et démontage compris).

Le transport sera pris en charge par l’emprunteur. En cas de difficulté, un arrangement peut être pris avec le prêteur. L’enlèvement de l’exposition sera effectué le …………………….. et le retour le ……………………………..

Le montage et le démontage sont à charge de l’emprunteur, ainsi qu’une assurance « clou à clou » couvrant les risques de vol ou de détérioration, depuis le départ de l’exposition jusqu’à 4 jours ouvrables après son retour chez le prêteur.

Les valeurs à prendre en considération sont indiquées et détaillées dans les documents ci-annexés.

En cas de détérioration, l'emprunteur veillera à signaler sans délai les dégâts au prêteur qui dressera le devis des réparations. Ce devis sera adressé à l’emprunteur qui le transmettra à son assureur dans les plus brefs délais. En cas de vol ou de perte, l'emprunteur veillera à signaler la disparition au prêteur ainsi qu'à son assureur. Le prêteur pourra demander un dédommagement équivalent à la valeur de la pièce.

L’emprunteur s’engage :

* à mettre l’exposition en valeur dans ses locaux ;
* à en assurer la sauvegarde et la surveillance ;
* à lui faire la publicité appropriée ;
* à mentionner sur toutes ses annonces, publicités et invitations : **Avec le soutien de la Bibliothèque centrale – Province de Liège**
* à remettre au prêteur un rapport sur le succès de la manifestation (nombre de visiteurs, réactions, échos de presse) ainsi qu’un exemplaire de ses supports promotionnels.

Date et signature